



Plan de protection TC TROINEX



Version 1.0, 7 mai 2020

Contact COVID-19 : Georges Gard

Tables des matières

1.	Mesures club	2
1.1	Personne mandatée COVID-19.....	2
1.2	Règles d'hygiène et nettoyage	2
1.3	Eloignement social	2
1.4	Taille maximale des groupes et utilisation des installations	3
1.5	Enregistrement et traçage.....	3
1.6	Personnes particulièrement vulnérables et personnes présentant des symptômes	3
1.7	Obligation d'informer	3
2.	Mesures pour les joueurs.....	3
2.1	Respect des mesures de protection	3
2.2	Règles d'hygiène.....	4
2.3	Réservation des courts et temps de présence	4
2.4	Eloignement social	4
3.	Mesures pour l'enseignement du tennis	5
3.1	Responsabilité	5
3.2	Eloignement social et taille maximale des groupes	5
3.3	Respect des règles d'hygiène	5

Sur approbation des lignes directrices fixées par l'Office fédéral du sport et ratifiées par le Conseil fédéral le 29 avril 2020, Swiss Tennis a approuvé la réouverture des installations sportives de manière conditionnée.

Le présent plan de protection est établi sur la base des recommandations de Swiss Tennis et il est obligatoire pour toute personne utilisant les installations du Tennis Club de Troinex.

IMPORTANT : IL EST DESORMAIS OBLIGATOIRE DE RESERVER AU PREALABLE SUR NOTRE SITE INTERNET WWW.TCTROINEX.CH AVANT D'ENTRER SUR UN COURT (VOIR ART.1.5 CI-DESSOUS).

1. MESURES CLUB

1.1 Personne mandatée COVID-19

La personne mandatée COVID-19 pour le TC Troinex est :
Georges Gard, 35, chemin du Champ-Gilbert, 1256 Troinex
Email : covid19@tctroinex.ch
Tél. : +41 79 776 21 84

1.2 Règles d'hygiène et nettoyage

L'accès au Club House sera possible pour aller aux toilettes et prendre les clés des courts.

- Des sprays de désinfectant sont à disposition dans le Club House. Le comité se chargera de régulièrement nettoyer les poignées des portes et autres surfaces. Les membres sont également invités à faire ce nettoyage s'ils en sentent la nécessité. Un membre du comité assurera ce nettoyage quotidiennement ;
- Toutes les poubelles seront retirées. Les déchets devront être repris par chaque membre ;
- Le Club House doit rester fermé en permanence et son accès exclusivement réservé aux membres disposant d'une clé ;
- Le système de recyclage des balles de tennis est suspendu.

1.3 Eloignement social

Il peut y avoir une personne par 10 mètres carrés sur le terrain et la distance de 2 mètres doit être garantie. Il ne doit pas y avoir de contact physique.

- Les bancs des joueurs sur le court seront éloignés ;
- Un système de réservation via le site internet du club est disponible (www.tctroinex.ch);
- Les jeux de double doivent être évités ;
- Les invités sont autorisés. Leur nom et prénom devront être indiqués sur la plateforme de réservation. Le paiement se fait dans le Club House comme auparavant.
- Il est recommandé d'accéder au club par l'entrée parking/club house et de sortir du côté de l'agorospace.

1.4 Taille maximale des groupes et utilisation des installations

Les groupes de plus de 5 personnes ne sont pas autorisés.

- Il ne peut y avoir plus de 4 personnes sur un court ou dans les espaces verts autour des courts pour des raisons de traçabilité;
- L'accès au Club House est limité à une personne à la fois ;
- Les vestiaires et les douches restent fermés ;
- L'utilisation du mur est limité à une personne ;
- La buvette reste fermée. L'accès au distributeur de boissons sera possible.
- Le livre de caisse est supprimé.

1.5 Enregistrement et traçage

A partir du 11 mai 2020, l'accès au court se fera sur réservation. Le club a opté pour la solution www.plugin.ch. Les réservations se feront via le site internet ou l'application plugin (Androïd / Iphone).

- Aucun accès aux courts ne sera toléré sans enregistrement/réservation préalable ;
- Tous les joueurs présents sur le court devront être indiqués dans la réservation ;
- Il ne sera possible de réserver par fraction d'heure (quart d'heure) afin de favoriser les arrivées et départs cadencés sur les courts.
- Les réservations pourront se faire au maximum 7 jours à l'avance avec la possibilité de faire au maximum 2 réservations. Il ne peut y avoir que deux réservations ouvertes par membre ;
- Le court No 3 sera réservé aux réservations uniquement « last minute » (1h à l'avance maximum).

1.6 Personnes particulièrement vulnérables et personnes présentant des symptômes

Les personnes particulièrement vulnérables doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne peuvent pas accéder aux installations.

Il est laissé à la responsabilité de chacun de bien se conformer à ces consignes.

1.7 Obligation d'informer

Les mesures de protection du TC Troinex ont été communiquées le 4 mai 2020 à tous les membres par email. Le présent règlement est affiché à l'extérieur et à l'intérieur du Club House.

L'affiche de l'OFSP ainsi que l'affiche de Swiss Tennis sont également visibles à l'extérieur et à l'intérieur du Club House.

Un rappel sur l'obligation de réservation et sur l'existence du règlement est affiché à l'entrée de chaque court.

2. MESURES POUR LES JOUEURS

2.1 Respect des mesures de protection

Les membres du TC Troinex et leurs invités acceptent et respectent toutes les mesures de protection ordonnées par le club.

Par la réservation et la confirmation du court, le membre et l'invité acceptent les mesures de protection définies. En cas de non-respect des mesures, des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du membre ou l'interdiction de fréquenter le club pour l'invité pourront être prises par le comité.

Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives. En cas de non-respect, des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la famille pourront être prises par le comité.

2.2 Règles d'hygiène

Les mains doivent être lavées ou désinfectées avant et après avoir joué au tennis. Il est recommandé aux joueurs de prendre avec eux du gel hydroalcoolique.

- Renonciation à la traditionnelle poignée de main de fin de partie ;
- Les joueurs n'échangent aucun objet ;
- Une bouteille de gel hydroalcoolique sera disponible sur chaque court ainsi que dans le Club House ;
- Les joueurs amènent leurs propres balles. Pour éviter une éventuelle contamination par les balles, Swiss Tennis recommande d'utiliser des balles neuves chaque fois qu'on joue. Chaque joueur peut avoir ses propres balles marquées. On évite ainsi de toucher avec la main les balles de quelqu'un d'autre. On peut redonner au partenaire les balles qui ne sont pas les nôtres avec le pied ou la raquette ;
- Le boulier des scores sera mis à jour avec la raquette. On évite de le toucher avec les mains ;
- Chacun ramène ses détritiques à la maison.

2.3 Réservation des courts et temps de présence

La réservation des courts est faite à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection et la présence dans l'enceinte du club doit être minimale.

- Le balai devra être passé sur le court avant la fin de l'heure de jeu. Il est donc recommandé d'arrêter de jouer 10 mn avant la fin de la réservation afin de pouvoir quitter le court avant l'arrivée des joueurs suivants ;
- Les joueurs ne peuvent pas entrer sur l'installation du club plus de 5 minutes avant leur temps de jeu ;
- Les joueurs doivent avoir quitté l'installation du club au plus tard 5 minutes après la fin de leur temps de jeu.

2.4 Eloignement social

La règle des 10 mètres carrés par personne et/ou distance minimale de 2 mètres ainsi que l'interdiction de contact physique doivent être respectées par les joueurs de tennis à tout moment.

3. MESURES POUR L'ENSEIGNEMENT DU TENNIS

3.1 Responsabilité

Le professeur et les élèves acceptent et respectent toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre.

Les professeurs de tennis sont responsables du respect des mesures de protection définies par le club dans le cadre des leçons de tennis et entre joueurs de tennis.

Les entraînements en groupes de plus de 2 joueurs de tennis plus un enseignant nécessitent l'autorisation explicite du comité du club.

3.2 Eloignement social et taille maximale des groupes

Le respect des consignes de 10 mètres carrés par personne, 2 mètres de distance et aucun contact physique est également assuré pendant les leçons de tennis.

- Les cours collectifs ne regrouperont pas plus de 4 élèves afin de respecter le nombre maximal de 5 personnes simultanément sur un court ;
- Les élèves qui ne s'exercent pas restent assis sur les bancs ou debout sur le côté en respectant la distance de 2 mètres.

3.3 Respect des règles d'hygiène

Les élèves de tennis acceptent et respectent toutes les mesures de protection prescrites par le club.

- Les professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition de leurs clients une quantité suffisante de désinfectant ;
- Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés.

Le comité du Club de Tennis de Troinex est conscient que ce règlement impose un changement de pratique et d'habitudes à chacun. Il est toutefois de son devoir de rappeler à l'ensemble des membres, invités et amis, que la crise sanitaire actuelle est telle qu'il n'est pas envisageable de renoncer aux mesures énoncées ci-dessus. En cas de non-respect de ce règlement, le comité n'hésitera pas à prendre des mesures sévères. Il en va de la responsabilité de tous.

Ce document a été établi par le comité du TC Troinex. Il a été délivré et expliqué à tous les membres et toutes les personnes proches du club.

Georges Gard
Responsable COVID-19

Troinex, le 7 mai 2020.